



Délégation Midi-Pyrénées

## COMPTEURS COMMUNICANTS ET DÉMOCRATIE

### Le compteur Linky : qu'es aco ?

C'est un compteur d'électricité communicant qui mesure la consommation électrique des abonnés en temps réel, transmet ces données par Courant Porteur en Ligne (CPL) jusqu'à un concentrateur installé sur le transformateur le plus proche, puis jusqu'aux opérateurs par antennes GPRS (2G+).

### Sa vocation théorique : contribuer à résoudre la crise énergétique . Qu'en est-il ?

- Sous prétexte de « transition énergétique », il s'agit d'un colossal gaspillage de matières premières (le compteur a une durée de vie de 15 ans, les concentrateurs de 10 ans) pour remplacer 35 millions de compteurs qui fonctionnent pour certains depuis 50 ans et plus.

- L'ADEME précise, dans un rapport de 2015, que le changement du parc de compteurs électromécaniques et électroniques actuels par des compteurs Linky impliquera une augmentation de la consommation électrique annuelle de l'ordre de 0,5 TWh. (*Pour information : équivaut à la production mensuelle d'un réacteur nucléaire de 900 MW, ou à la consommation annuelle de 500 000 foyers*)

- Ces technologies, dont le but déclaré est de faire des économies, ne font qu'accroître la consommation énergétique. En 2012, l'ADEME montrait que 30 % de la consommation d'un ménage est due au NTIC (nouvelles technologies de l'information), largement utilisées pour le fonctionnement du système Linky .

- Dans un article paru dans la Revue de l'Énergie, Mme M.-C. Zélem, sociologue au CNRS-CERTOP Toulouse-II Jean-Jaurès met en avant que ce projet reposerait sur « des postulats hasardeux » et que « les sciences sociales ont largement montré que savoir ne suffit pas à modifier ses pratiques ou ses habitudes, et ..... l'injonction peut être contre-productive en suscitant des résistances ».

### Compteurs communicants , Big Data et CNIL

Les buts de cette installation, avoués par la direction d'Enedis, sont purement financiers :

- **Devenir un opérateur de Big Data.** Le compteur LINKY permet de collecter et analyser les données personnelles de 35 millions d'abonnés. « Nous sommes désormais un opérateur de BIG DATA qui va bientôt gérer 35 millions de capteurs connectés » (déclaration de P. Monloubou, directeur d'ENEDIS – 11/07/16). Les données relatives aux consommations électriques représenteraient le plus grand marché européen. Si l'abonné refuse la communication de ses données « *le compteur Linky ne servira pas à grand-chose, à part les relèves à distance* » dit Fabien Choné, dirigeant de Direct Énergie .

- **Prendre le marché des objets connectés (domotique).**

- **Ajuster en permanence l'achat et la vente de l'électricité** sur l'European Power Exchange (la bourse de l'électricité). ENEDIS participe à la financiarisation boursière du marché de l'énergie sans retour pour l'utilisateur (seuls les actionnaires en bénéficient).

Cet ajustement est facilité par la visibilité accrue, quasi en temps réel, du réseau.

Les compteurs à gaz (GAZPAR) relèvent de la même problématique, ils fonctionnent par ondes électromagnétiques (téléphonie mobile). Là aussi c'est le fonctionnement permanent qui est recherché, contrairement à l'annonce de GRDF : une fois par jour .

« On sera capable de gérer des télérelèves instantanées », promet Marc Giraud, fabricant du logiciel des données Gazpar, chez Cap Gemini .

Les compteurs LINKY ont la capacité d'enregistrer la courbe de charge. Celle-ci permet de reconnaître quelle est l'utilisation privée de chacun de nos appareils électriques, en temps réel.

La CNIL autorise l'enregistrement horaire de la courbe de charge. Ceci ne serait pas respecté par Enedis qui le ferait toutes les 1/2 H et a la capacité de le faire toutes les 10 mn (voire plus) sans en avertir le consommateur.

ENEDIS doit demander l'accord du particulier concernant l'utilisation de ses données, que ce soit pour le groupe EDF ou pour la vente à des sociétés commerciales.

### **Conflits d'intérêts ?**

- **François Brottes**, Président de la Commission Spéciale à l'Assemblée Nationale, qui a piloté le projet de loi de Transition Énergétique, a été nommé dès le lendemain Président de RTE, filiale d'EDF.

- **Thierry Breton**, ex-ministre de l'Economie et de l'Industrie, ex-président d'Orange, dirige aujourd'hui ATOS, l'un des concepteurs de l'architecture de LINKY et Orange a obtenu le marché GPRS ( 2G+) du Linky.

- **Cap Gemini**, «La plate-forme SES de Cap Gemini est la seule et unique solution de gestion des flux de travail intégrée de bout en bout en mesure de prendre en charge l'ensemble du cycle de vie des compteurs intelligents.» (site Cap Gemini)

«Dans le cadre du projet de compteur évolué, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a confié à la société Capgemini Consulting la réalisation d'une étude technico-économique pour analyser les coûts et les bénéfices du projet Linky au périmètre du distributeur ERDF». (site Smart-grids – CRE.)

### **Conflits d'intérêt reconnus au Comité Economique et Social Européen (CESE)**

De nombreux mois après une plainte déposée par des organisations européennes concernées et regroupées dans une Coordination Européenne des Organisations pour une Réglementation de l'Exposition aux Champs Electromagnétiques, la Médiatrice européenne reconnaît pour la première fois un conflit d'intérêts mettant en cause des entreprises d'électricité et de télécommunications et une institution consultative européenne pour éviter la prévention et la reconnaissance de l'électrohypersensibilité . (Communiqué de presse de l'association Robin des Toits le 26 octobre 2016)

### **Intérêt économique pour l'abonné ?**

- Le système LINKY coûtera 5 à 8 milliards d'euros que paieront les abonnés.
- Le médiateur de l'Énergie reconnaît qu'une surfacturation aura lieu du fait d'une moins grande tolérance de ces nouveaux compteurs qui disjonctent au moindre dépassement.
- Les tarifs variables amenés par le compteur LINKY vont augmenter la confusion dans les prix horaires et la lisibilité des factures.

### **Avantages techniques pour le distributeur ?**

Un argument avancé : la gestion en temps réel ; or :

- RTE (Réseau Transport Électricité) dispose déjà de tous les outils techniques pour gérer en temps réel les pics de consommation. des informations lui remontent toutes les 10 secondes

- Les compteurs LINKY et les concentrateurs ne sont pas utiles pour la gestion du réseau. Des capteurs sur les transformateurs de quartier sont suffisants et RTE a déjà tous les outils nécessaires pour gérer les pics de consommation, d'ailleurs il le fait déjà.

- ENEDIS veut également gérer ces pics en faisant du délestage chez les particuliers, ceux-ci donneront-ils leurs accord pour qu'ENEDIS gère à leur place l'utilisation de leurs appareils ? Hypothèse très fragile pour justifier l'installation du compteur LINKY.

## Dysfonctionnements et dommages aux installations électriques

Les dommages matériels potentiellement causés par les Courants Porteurs en Ligne (CPL) ont été recensés par un syndicat intercommunal d'énergie (SIEL36), zone d'expérimentation : incendies spontanés de compteurs, détériorations et pannes d'appareils électroniques incompatibles avec ces fréquences CPL, disjonctions plus fréquentes..

La fonctionnalité de déconnexion à distance est identifiée comme étant un facteur d'incendie dans les «smart meters» aux États-Unis ; or, cette fonctionnalité est également présente sur les compteurs Linky. ENEDIS et EDF reconnaissent des dysfonctionnements dus au Courant Porteur en Ligne (CPL) qui passe dans l'habitation, cependant ils incriminent du matériel ou des installations qui ne seraient pas aux normes.

La sous-qualification de certains poseurs est un autre facteur de risque.

## Des risques sanitaires réels

Cette technologie induit un accroissement du rayonnement électromagnétique par le CPL, classé cancérigène possible par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) sur les fils électriques non blindés, par l'ERL (Émetteur Radio Linky, en Wifi) et dans l'espace public par 600 000 antennes prévues sur les concentrateurs, souvent à hauteur de tête.

L'État veut nous imposer des systèmes qui ne cessent d'augmenter le brouillard électromagnétique, contrevenant ainsi au principe de sobriété énoncé dans la loi du 9 février 2015, dite loi Abeille. La protection des enfants de moins de trois ans, exigée par cette loi, est totalement sacrifiée à des raisons économiques fort éloignées de l'intérêt du plus grand nombre.

Une plainte contre l'État a d'ailleurs été déposée par l'association Robin des Toits, le 12 mai 2016, par rapport aux normes d'exposition excessivement élevées et non protectrices pour l'utilisateur.

Les industriels et les responsables institutionnels informés pourraient donc se retrouver bientôt dans la même situation qu'au temps du scandale de l'amiante ou du tabac, avec un nombre exponentiel de plaignants. Des jugements corroborent déjà ces données alarmantes sur l'impact des champs électromagnétiques artificiels.

## Or , les compteurs Linky ne peuvent être obligatoires

- **Rien** dans les Conditions Générales de Vente d'EDF/ERDF de 2015 ne permet au gestionnaire de changer si drastiquement les compteurs .
- **Rien** dans la loi de Transition Énergétique du 17/08/ 2015 et dans les Directives européennes ni dans l'arrêté du 4/01/2012 (fonctionnalité des compteurs communicants) n'oblige à utiliser les techniques CPL, ERL, GPRS, dont les émissions sont désormais classées cancérigènes 2B par l'Organisation Mondiale de la Santé. L'association Robin des Toits a proposé un système filaire, efficace et ne présentant pas de risques pour la santé. La non-prise en compte de cette proposition confirme que la raison de ce déploiement est bien la création à tout prix de nouveaux marchés.
- **Rien** dans le contrat que le particulier a signé n'autorise le gestionnaire à utiliser son réseau privé pour l'injection de Courant Porteur en Ligne.

D'ailleurs, la Belgique et l'Allemagne, par exemple, ont refusé , à ce jour, la généralisation des compteurs communicants et Linky n'est pas obligatoire en Grande Bretagne.

## **Lorsque les dégâts seront là, qui sera responsable ?**

ERDF/Enedis se défausse de toute responsabilité en cas de dégâts et les polices d'assurance habitation excluent les risques liés aux champs électromagnétiques.

Les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités territoriales, qui font le choix de refuser ou non la pose des nouveaux compteurs. Votre commune pourrait donc être tenue pour responsable en cas de sinistre.

## **Réflexion élargie : quelle société voulons - nous ?**

Au-delà des pertes d'emplois, des problèmes sanitaires, assurantiels, financiers, au-delà de l'utilisation massive et incontrôlable de nos données par divers acteurs privés, se pose la question du choix de société.

D'après le philosophe Eric Sadin, l'analyse des données par l'opérateur de Big Data permettrait à celui-ci d'anticiper et d'orienter nos choix de vie au plus près de besoins «devinés-choisis» par algorithmes. Ceci restreindrait la marge de liberté et d'imprévisibilité qui est au cœur des sociétés humaines.

**Ce projet, inclus dans la loi de transition énergétique,  
n'est ni écologique ni humainement justifiable.**

## **Bibliographie :**

*Sexy, Linky ? Nicolas. Bérard éditions L'âge de faire*

*La siliconisation du monde d'Eric Sadin éditions L'échappée*

*Le Droit face aux ondes électromagnétiques – Me O. CACHARD Editions LexisNexis*

*La face cachée du numérique de Fabrice Flipo éditions L'échappée*

*L'âge des low tech de Philippe. Bihoux éditions du Seuil*

## **En savoir plus et trouver procédures et courriers-types :**

- [refuslinkygazpar .free.fr](http://refuslinkygazpar.free.fr) (site de Stéphane Lhomme )
- <http://robindestoits-midipy.org/> (blog de Robin des toits Midi-Pyrénées)
- pour l'ensemble des sujets liés aux CEM <http://robindestoits.org>
- [Next-Up.org](http://Next-Up.org)

## **A faire impérativement :**

- Signifiez votre refus à votre maire et à Enedis par courriers recommandés AR
- Résistez aux tentatives d' intimidations et menaces
- Faites cesser vos prélèvements automatiques

**Résistez aussi à l'installation des compteurs communicants pour le gaz (Gazpar) et pour l'eau.**

26 Juillet 2017 Reproduction (même partielle) interdite sans autorisation (mises à jour prévisibles).

Imprimé par nos soins Ne pas jeter sur la voie publique